



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 11 d) de l'ordre du jour provisoire

Nomination d'un commissaire aux comptes

Candidats au poste de commissaire aux comptes

Rapport du Directeur général

Le présent rapport fait le point sur les candidatures reçues au 24 novembre 2021 pour le poste de commissaire aux comptes.

1. Après la publication du document IDB.49/10-PBC.37/10 et comme indiqué dans la note d'information n° 68 datée du 1^{er} octobre 2021, le Secrétariat a reçu le 28 septembre 2021 une note verbale par laquelle la Mission permanente de la Turquie lui faisait savoir que M. Metin Yener avait été récemment élu et nommé Président de la Cour des comptes turque. Cette note verbale est reproduite à l'annexe I du présent document.
2. Le 17 novembre 2021, comme indiqué dans la note d'information n° 88 datée du 22 novembre 2021, une note verbale complémentaire a été reçue de la Mission permanente de la Turquie, accompagnée d'une version mise à jour du formulaire de candidature. Cette note verbale est reproduite à l'annexe II du présent document.
3. Le 24 novembre 2021, comme indiqué dans la note d'information n° 90, le Secrétariat a reçu une note verbale par laquelle la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'ONUDI l'informait du retrait de son candidat au poste de commissaire au compte. Cette note verbale est reproduite à l'annexe III du présent document.
4. Par conséquent, au 24 novembre 2021, les candidatures en vue de la nomination au poste de commissaire aux comptes étaient les suivantes :

M. Agung Firman Sampurna

Président de l'organisme de contrôle financier de l'Indonésie

M. Aleksei Kudrin

Président de la Chambre des comptes de la Fédération de Russie

M. Metin Yener

Président de la Cour des comptes de la Turquie

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



5. Une compilation à jour des formulaires normalisés « Candidature au poste de commissaire aux comptes » et « Notice personnelle », remplis par les différents candidats, sera soumise à l'examen de la Conférence, sous la forme d'un document de séance qui sera publié avant le début de la session, afin de faciliter la prise d'une décision.

Mesure à prendre par la Conférence

6. La Conférence est invitée à prendre une décision concernant la nomination de l'un des candidats au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2022. Le mandat correspondant est précisé à l'article XI (et à l'annexe) du Règlement financier de l'ONUDI. Les frais de voyage et autres frais afférents aux activités ordinaires d'audit sont à la charge du Commissaire aux comptes. Celui-ci perçoit de l'ONUDI des honoraires d'un montant fixe, comme approuvé dans le programme et les budgets de l'Organisation.

Annexe I¹**Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne**

Z-2021/68324910/33314550 -

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et, se référant à la note verbale n° CU 2020/435/UNIDO/PMO/EA du Secrétariat, en date du 13 janvier 2021, et à la note verbale n° 32376840 de la Mission permanente, en date du 22 février 2021, a l'honneur de faire savoir au Secrétariat que M. Metin Yener a été récemment élu et nommé Président de la Cour des comptes turque.

La Mission permanente souhaite joindre à la présente le formulaire dûment mis à jour pour la candidature du nouveau Président de la Cour des comptes turque au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2022, et prie le Secrétariat de bien vouloir faire parvenir à tous les Membres de l'ONUDI la présente note verbale ainsi que ledit formulaire.

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 28 septembre 2021

[Paraphe]

*[Cachet de la Mission permanente
de la République turque, Vienne]*

PJ : comme indiqué.
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel
ONUDI
Vienne

¹ Cette communication est reproduite telle qu'elle a été reçue par le Secrétariat.

Annexe II²

Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne

Z-2021/68324910/33528789 -

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et, se référant à la note verbale n° CU 2020/435/UNIDO/PMO/EA du Secrétariat, en date du 13 janvier 2021, et à ses propres notes verbales n° 32376840, en date du 22 février 2021, et n° 33314550, en date du 28 septembre 2021, a l'honneur de joindre à la présente la version légèrement mise à jour du formulaire de candidature de la Cour des comptes turque au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2022

Cette mise à jour du formulaire porte uniquement sur un ajustement dans la répartition des jours d'audit, destiné à mieux faire comprendre l'implication de la Cour des comptes turque, et aucun changement n'a été apporté aux autres parties du formulaire. Une note récapitulant cette modification est également jointe, à titre de référence.

La Mission permanente prie le Secrétariat de bien vouloir faire parvenir à tous les Membres de l'ONUDI la présente note verbale avec ses annexes.

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 17 novembre 2021

[Paraphe]

*[Cachet de la Mission permanente
de la République turque, Vienne]*

PJ : comme indiqué.
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel
ONUDI
Vienne

² Cette communication est reproduite telle qu'elle a été reçue par le Secrétariat.

Annexe III³

IRQ/UNIDO/2021/417

Note verbale

La Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et a l'honneur de l'informer que, dans un esprit de consensus, l'Iraq a décidé de retirer la candidature de M. Mohamed Abdul Jaleel Abbas, du Conseil supérieur fédéral de l'audit de l'Iraq, au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2022.

La Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 24 novembre 2021

[Paraphe]

*[Cachet de la Mission permanente
de la République d'Iraq, Vienne]*

Destinataire :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

³ Cette communication est reproduite telle qu'elle a été reçue par le Secrétariat.